

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2596

25 septembre 2014

SOMMAIRE

1 2 3 Luxembourg S.A.	124571	KRW Schindler Investment Management	124586
2BFast s.à.r.l.	124572	Limina S.A.	124573
3B4Sports S.A.	124572	Lyon Investors S.à r.l.	124574
8TSCH S.A.	124562	Monterey Business S.A.	124564
Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi	124573	Monterey Luxembourg S.A.	124564
Alleray S.à.r.l.	124571	MOVERS by Immosol S.à r.l.	124570
Altor 2003 S.à r.l.	124569	MTX Holding	124593
A.M.A.A.S.à r.l.	124608	MV Kirsten Shipping S.A.	124563
Amethis SPV Luxembourg S.à r.l.	124573	My Line S.A.	124564
Ana Holding S.A., SPF	124565	Ned S.à r.l.	124587
Antlia S.A.	124566	«Nord Est Asset Management»	124603
Argulux Sàrl	124566	Océan des Dauphins S.A.	124564
Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle	124565	Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l.	124572
Association des Anciens de l'Athénée (AAA)	124566	Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	124562
Awesome S.à r.l.	124566	Valensole S.A.	124562
B2T Trading S.à r.l.	124570	Van Holding S.à r.l.	124563
BBTPS S.à r.l.	124566	Vidox Consulting S.A.	124563
BCG Holding Group S.C.S.	124567	Villeneuve Investissements S.A.	124563
Candriam Dynamix	124567	Vintners Propco S.à.r.l.	124562
Centrale Hydroélectrique - Moulin de Bigonville s.à r.l.	124567	VIS Finance SA	124563
CGN Holdings S.à r.l.	124567	Viva Capital S.à r.l.	124562
Clearstream Services	124567	Viva Coffee S.à r.l.	124562
Colada HoldCo S.à r.l.	124568	WB Immo S.à r.l.	124568
Constellation Corporation S.A.	124577	Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	124568
Delphi Latin America S.à r.l.	124570	Wert FCS S.à r.l.	124572
Felgen & Associés Engineering S.A.	124565	Westfield Milan S.à r.l.	124573
Fundsquare S.A.	124565	Westring S.A.	124569
GBL R	124571	WinTrans S.A.	124569
Giroflée S.à r.l.	124607	Zambon Advance Luxembourg S.A.	124571
JPMorgan Private Bank Funds I	124592	Zeltweg SCI	124569

Vintners Propco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.506.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105410/9.

(140125506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Viva Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Viva Capital S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.994.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105423/9.

(140125121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

8TSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5374 Munsbach, 28, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 123.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 18/07/2014.

Référence de publication: 2014105453/10.

(140125575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Valensole S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 26.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALENSOLE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105412/11.

(140124902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 177.725.

EXTRAIT

En date du 20 mars 2014, l'associé de la Société Triton IV No. 6 S.à r.l. a changé sa dénomination en Alison Holdco S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2014105402/13.

(140125940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Van Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN HOLDING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105413/11.

(140125229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.607.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105419/10.

(140125986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Villeneuve Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 42.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105420/10.

(140125871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

VIS Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 166.336.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014105421/10.

(140124666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

MV Kirsten Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.946.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement le 30 avril 2014 a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, Fiduciaire Belval S.à r.l. et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Michel THIL, avec adresse professionnelle au 32 Op der Heed, L-1747 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014106920/13.

(140128069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

My Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfeld, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 159.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106921/9.

(140127327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Océan des Dauphins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 107.865.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106951/11.

(140127190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Monterey Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.268.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 juillet 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- le transfert du siège à l'adresse 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
- la démission du Commissaire aux Comptes Monsieur Francisco DE SOURE, né à Lisbonne (Portugal), le 29 septembre 1956, demeurant à 5, Rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2014.
- la nomination du Commissaire aux Comptes, MONTEREY AUDIT Sàrl, Registre de commerce Luxembourg B78967, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106912/16.

(140128108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Monterey Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.979.

AUSZUG

Am 18. Juli 2014, beschließt die Generalversammlung einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, sowie das Mandat des Aufsichtskommissar, die Gesellschaft LUXREVISION S. à r. l. (RCS Luxemburg B40.124), mit Sitz in L-1470 Luxembourg, in 7 route d'Esch, um 6 Jahre zu verlängern und das bis zur ordentlichen Generalversammlung die Jahre 2020 stattfinden wird.

Das Mandat des Delegierten Verwaltungsratsmitglied wurde nicht verlängert und gestrichen. Die Gesellschaft wird in Zukunft durch die gemeinsame Unterschrift von 2 Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet.

Luxembourg, den 18.07.2014.

MONTEREY LUXEMBOURG S.A.

Fernand SASSEL

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2014106913/18.

(140127224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.245.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105506/9.

(140126435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Ana Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014105523/10.

(140126328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Fundsquare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 177.901.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 mars 2014

(...) En fin de séance, Monsieur Frédéric Genet présente au Conseil sa démission en tant qu'administrateur du Conseil d'administration de Fundsquare. (...)

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Genet. (...)

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

MAURICE BAUER

Secrétaire Général

Référence de publication: 2014108453/14.

(140129847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Felgen & Associés Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 29.739.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 juin 2014

Le mandat des administrateurs étant arrivé à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Marc Juncker, demeurant professionnellement 14, rue Stümper L-2557 Luxembourg
- Monsieur Walter Schmitz, demeurant professionnellement 14, rue Stümper L-2557 Luxembourg
- Monsieur Marco Weber, demeurant professionnellement 14, rue Stümper L-2557 Luxembourg;

En remplacement de Monsieur Pierre Coibion, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Hervé Toussaint, ingénieur, demeurant professionnellement 14, rue Stümper L-2557 Luxembourg pour une durée de trois ans.

Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le mandat du commissaire Compliance & Control, 6, Place de Nancy L- 2212 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 172.482) étant arrivé à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans.

Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014108460/21.

(140130349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Association des Anciens de l'Athénée (AAA), Association sans but lucratif.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 24, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg F 4.953.

Les statuts coordonnés de l'association ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105507/9.

(140126357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Awesome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105512/10.

(140126067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Argulux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.116.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105526/10.

(140126751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

BBTPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105548/10.

(140126436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Antlia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.949.

EXTRAIT

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, Monsieur Gianluca NINNO a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société ANTLIA S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96949.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Gianluca NINNO

Administrateur

Référence de publication: 2014105524/15.

(140126482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

CHEMB s.à r.l., Centrale Hydroélectrique - Moulin de Bigonville s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, Moulin de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 111.097.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105609/9.

(140126628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

CGN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CZK 512.800,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 169.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105621/10.

(140126521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

BCG Holding Group S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 720.081.514,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105549/10.

(140126550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Clearstream Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.911.

Le Bilan de Clearstream Services au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014105624/12.

(140126086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Candriam Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 168.300.

Le rapport annuel au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANDRIAM DYNAMIX

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014105602/13.

(140126573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

WB Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.383.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105438/10.

(140125989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 146.622.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 juin 2014

1. M. Michael Niederer, administrateur de sociétés, a démissionné de son mandat de gérant A en date du 16 mai 2014.

2. M. Bastiaan van Houts, administrateur de sociétés, né à Alphen aan den Rijn (Pays-Bas), le 27 mai 1974, demeurant professionnellement au 1 Bahnhofstrasse, CH-6340 Zug (Suisse), a été nommé avec effet au 16 mai 2014 comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford International (Luxembourg) Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014105429/16.

(140125391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Colada HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.678.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie B
- Monsieur Mats Eklund, gérant de catégorie A
- Monsieur Antonis Tzanetis, gérant de catégorie A

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A
- Monsieur Mukul Sharma, demeurant professionnellement 32 Woodhouse Eaves, Middlesex, Northwood, HA6 3NF, en tant que gérant de catégorie B
- Monsieur Matthew Grill, demeurant professionnellement Autumn Flower, Clos Cerise, La Grande Route de St Martin, St Saviour, Jersey, JE2 7GT, en tant que gérant de catégorie B

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Michiel Kramer, gérant de catégorie A
- Monsieur Mukul Sharma, gérant de catégorie B
- Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant de catégorie A
- Monsieur Matthew Grill, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colada HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014107410/28.

(140129292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

WinTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 158.464.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014105435/9.
(140125891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Westring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 122.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 18/07/2014.
Référence de publication: 2014105441/10.
(140125577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Zeltweg SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg E 4.338.

Je vous informe de ma démission de mon mandat de Gérant du Conseil de Gérance de la société Zeltweg S.C.I. avec effet au 15 juillet 2014.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

HENRY Geoffrey.

Référence de publication: 2014105445/10.

(140125003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 8.634.472,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 155.854.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor 2003 S.à r.l. (la «société») du 1^{er} juillet 2014

1. Acceptation de la résignation de Monsieur Claes-Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Hedvig Eleonora, Stockholm, Suède, résidant au 31 Rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 30 juin 2014.

2. Acceptation de la résignation de Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 30 juin 2014.

3. Acceptation de la nomination de Madame Hanna Duer, née le 7 mai 1966 à Gentofte, Danemark, résidant au 99 Rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet le 1^{er} juillet 2014.

4. Acceptation de la nomination de Mademoiselle Dalia Ziukaite, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014105498/25.

(140126138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

B2T Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 174.866.

Aktienanteil:

Pierr ZHU	50
Kun LI	50

Die Aktionäre haben sich am 10.09.2013 auf folgendes geeinigt:

Pierr ZHU verzichtet freiwillig auf seine 50% Anteile an der Firma B2T Trading S.à.r.l und transferiert diese an Kun LI. Kun LI besitzt 100% Anteile von der Firma B2T Trading S.à.r.l. Gültigkeit ab 15.09.2013.

In Luxembourg, 15.09.2013.

Pierr ZHU / Kun LI

Unterzeichnet

Référence de publication: 2014105467/16.

(140125123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

MOVERS by Immosol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.021.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendus en date du 26 juin 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de:

- la société à responsabilité limitée MOVERS BY IMMOSOL SARL, (RCS B116021) avec siège social à L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2014105475/16.

(140126118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Delphi Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.278.

Le 1^{er} juillet 2014, Delphi International S.à r.l., l'associé unique de la Société, a cédé toutes les 504 parts sociales de la Société (les "Parts Sociales") à Delphi International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.369 ("DIHS"), de sorte que DIHS est devenu l'associé unique de la Société (la "Première Cession").

Consécutivement et le même jour que la Première Cession, DIHS a cédé les Parts Sociales à Delphi Latin America Holdings LLP, une société créée et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1A 4DD Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro OC392838 ("DLAH").

DLAH devient donc l'actionnaire unique de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014105468/22.

(140124857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014105446/10.

(140125866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.215.

Les pouvoirs de signatures autorisés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014105447/10.

(140125180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Alleray S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**Capital social: USD 3.500.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014105494/13.

(140126640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

GBL R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.235.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 juin 2014

- Le mandat des Gérants suivants a été reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015:

Ann OPSOMER, domiciliée professionnellement au 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES

Olivier PIROTTE, domicilié professionnellement au 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES

- L'Assemblée décide de nommer en tant que Gérant, pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015:

Gérard LAMARCHE, domicilié professionnellement au 19-21 route d'Arlon L-8009 STRASSEN

- PricewaterhouseCoopers, domicilié 400 route d'Esch à L-1014 Luxembourg est nommé réviseur pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 07/01/2014.

Pour avis sincère et conforme

Laurence MATHIEU

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014105471/21.

(140125694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

2BFast s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 13, rue du Ruisseau.
R.C.S. Luxembourg B 159.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 18/07/2014.

Référence de publication: 2014105449/10.

(140125576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

3B4Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 164.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105451/10.

(140125632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.075,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.118.

EXTRAIT

En date du 16 juin 2014, l'associé unique de la Société a renouvelé le mandat de gérant de M. Jean Ernest Bodoni ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Deloitte S.A. jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014105479/16.

(140125555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Wert FCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 185.383.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juillet 2014

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jakub Jasica de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 juillet 2014 que Monsieur Ryan David Atkinson, né le 20 septembre 1978 à Durban, en Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 50 New Bond Street, 2^{ème} étage, W1S1BJ Londres, Royaume-Uni est nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wert FCS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014105431/18.

(140125177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106218/9.

(140126471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 124.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014105493/10.

(140126179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Amethis SPV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 185.929.

Extrait des Résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 juin 2014

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 juin 2014 que Monsieur Francesco Cavallini, né le 16 novembre 1986 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé gérant de Classe B de la Société avec effet au 9 avril 2014, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Luca Gallinelli, gérant de Classe B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Pour Amethis SPV Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014105500/17.

(140126388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Limina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.854.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 juillet 2014.

L'assemblée constate que le mandat des administrateurs est venu à échéance, et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Cédric Finazzi, demeurant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur;

Mme Hélène Mercier, demeurant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur;

CL Management S.A., ayant son siège social 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIMINA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014108655/18.

(140130036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Lyon Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.578.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Lyon Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand dollar of the United States of America (USD 20,000.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186485 (the "Shareholder"),

here represented by Me Alexandre KOCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 July 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Lyon Investors S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 22 April 2014, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186578 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the denomination of the share capital of the Company from Euro to Dollar of the United States of America.

2 To convert the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company into one million seven hundred three thousand three (1,703,003) shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) and to allot all these shares to Lyon Holdings S.à r.l.

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred sixty-nine dollar of the United States of America and ninety-seven cent (USD 2,969.97) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand thirty dollar of the United States of America and three cent (USD 17,030.03) to twenty thousand dollar of the United States of America (USD 20,000.-).

4 To issue two hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-seven (296,997) new shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

5 To accept subscription for these new shares by Lyon Holdings S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.

6 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of currency and the capital increase.

7 To appoint a new manager of the Company.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the denomination of the share capital of the Company from Euro to Dollar of the United States of America.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company into one million seven hundred three thousand three (1,703,003) shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) and to allot all these shares to Lyon Holdings S.à r.l.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred sixty-nine dollar of the United States of America and ninety-seven cent (USD 2,969.97) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand thirty dollar of the United States of America and three cent (USD 17,030.03) to twenty thousand dollar of the United States of America (USD 20,000.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue two hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-seven (296,997) new shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as above mentioned, declared to subscribe for two hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-seven (296,997) new shares with a nominal value of one cent of dollar of the United States of America (USD 0.01) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two thousand nine hundred sixty-nine dollar of the United States of America and ninety-seven cent (USD 2,969.97) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-seven (296,997) new shares according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into two million (2,000,000) shares with a par value of one dollar cent of the United States of America (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

Seventh resolution

The Shareholder resolved to appoint as new manager of the Company, with effective date as of today and for an unlimited duration:

- Dr. Jan Könighaus, born on 14 November 1972, in Pinneberg (Germany), with professional address on 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Lyon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 20.000,-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186485 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Alexandre KOCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 2 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Lyon Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 avril 2014, pas encore publié et immatriculée auprès

du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186578 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la devise dans laquelle le capital société de la Société est exprimé d'Euro à Dollars des Etats Unis d'Amérique.

2 Conversion des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société en un million sept cent trois mille trois (1.703.003) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD0.01) et attribution de ces parts sociales à Lyon Holdings S.à r.l.

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-sept centimes (USD 2.969,97) pour le porter de son montant actuel de dix sept mille trente dollars des Etats Unis d'Amérique et trois centimes (USD 17.030,03) à vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 20.000,-).

4 Émission de deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (296.997) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Lyon Holdings S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.

6 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de devise et l'augmentation de capital.

7 Nomination d'un nouveau gérant de la Société.

8 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé pour d'Euro à Dollars des Etats Unis d'Amérique.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société en un million sept cent trois mille trois (1.703.003) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD0.01) et d'attribuer des ces parts sociales à Lyon Holdings S.à r.l.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-sept centimes (USD 2.969,97) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille trente dollars des Etats Unis d'Amérique et trois centimes (USD 17.030,03) à vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 20.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (296.997) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite l'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (296.997) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 0,01) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-sept centimes (USD 2.969,97) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (296.997) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute primé d'émission disponible est distribuable."

Septième résolution

L'Associé a décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société, à compter du présent acte et pour une période indéterminée:

- Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972, à Pinneberg (Allemagne), résident professionnellement au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, Nous le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. KOCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9520. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014108643/182.

(140129958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Constellation Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.919.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth of June.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

SGG S.A., a public limited company under Luxembourg law, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 65.906,

hereby represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "CONSTELLATION CORPORATION S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of March at 17:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand euros [1,000.-].

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);

2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr Christian MOGNOL, born on 15 January 1962 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

(ii) Mr Pierre PARACHE, born on 09 December 1977 in Libramont-Chevigny (Belgium), residing professionally in 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

(iii) Mrs Nisia NGO BAYIHA, born on 18 January 1984 in Yaoundé (Cameroon) residing professionally in 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2020; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «CONSTELLATION CORPORATION S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mars, à 17:00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être

actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

124586

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Christian MOGNOL, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

(ii) Monsieur Pierre PARACHE, né le 09 décembre 1977 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

(iii) Madame Nisia NGO BAYIHA, née le 18 janvier 1984 à Yaoundé (Cameroun), demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et

5. le siège social de la société est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2014. LAC/2014/30786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110337/509.

(140132799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

KRW Schindler Investment Management, Société Coopérative.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre PROBST

Notaire

Référence de publication: 2014107275/11.

(140127898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Ned S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Hersberg, 25, Maison.
R.C.S. Luxembourg B 188.928.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Mirko DIETZ, né le 20 octobre 1974 à Goeppingen, Allemagne, résidant à Maison 25, L-6225 Hersberg.

La partie comparante, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "NED S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Hersberg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

3.5. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet de fournir un services d'assistance et d'aide aux gérants, administrateurs, membres de conseil de surveillance et conseil d'entreprise de fonds et de sociétés d'investissement et appuyer, dans toutes les manières, les gérants, administrateurs et membres de conseil de surveillance et conseil d'entreprise de sociétés dans l'accomplissement de leurs obligations, en ce y compris les sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt. Entre autres, la Société pourra notamment fournir des services d'aide et d'assistance en matière juridique, ressources humaines, ou de sécurité sociale et pourra aussi bénéficier d'une assistance administrative pour la revue de documents divers pour les gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement.

4.2 La Société pourra aussi promouvoir et développer les droits et intérêts des gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement à l'égard des tiers.

4.3 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

4.4 La Société peut administrer l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

4.5 L'autre objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.6. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.7. La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.8. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.9. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.9.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.9.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable;

4.9.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires pour une gestion efficace de ses investissements et une protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.10. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

4.11 La Société ne s'engagera dans aucune opération ni activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» ou l'«Associé» quand il n'y a qu'un seul.

6.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la Loi pour toute modification des statuts.

6.3. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.4 En cas de réduction du capital social, les Parts Sociales de la Société et la prime d'émission attaché à ces Parts Sociales seront reversés aux les Associés.

6.5. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

Tout transfert de Parts Sociales inter vivos à des non Associés ne pourra se faire qu'avec un accord au préalable, donné lors d'une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou à des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par cette dernière conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1. La Société est gérée par un gérant (le “Gérant Unique”) ou par plusieurs gérants nommés par l’assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le “Conseil de Gérance”, chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision prise lors d’une assemblée générale des Associés.

8.2. Tout Gérant ne porte de par sa fonction, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements pris au nom de la Société ou pour les dettes encourues de la Société.

8.3. Les Gérants sont indemnisés pour leurs dépenses raisonnables engagées pour l’exercice de leurs fonctions en tant que Conseil de Gérance.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l’accomplissement de l’objet social de la Société.

9.2. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l’objet social, à l’exception de ceux qui sont expressément conférés par la Loi à l’assemblée. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l’assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s’il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d’un Gérant de la Société aussi souvent que l’intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d’une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d’une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Hersberg ou dans tout autre endroit que le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4 Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue de la réunion, sauf s’il y a urgence ou avec l’accord de tous ceux qui ont droit d’assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l’heure de la réunion et en contiendra l’ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l’assentiment par écrit, par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication de chaque Gérance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance. Toutes les réunions se tiendront en anglais ou allemand.

11.5. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d’une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.6. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par vidéoconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d’entendre et d’être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte

pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de la réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Conflit d'intérêts.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérant ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

12.2 Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Associés.

12.3 La Société indemniserà tous Gérants ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes des gérants ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

14.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

14.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

14.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

14.4. Les assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

14.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Hersberg. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du Gérant Unique ou en cas de pluralité du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

14.7. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25).

Art. 15. Majorités.

15.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Audit - Profits - Réserves

Art. 16. Exercice social - Audit.

16.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Si le nombre des Associées est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 17. Profits - Réserves - Distribution

17.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

17.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

17.3. Après affectation à la réserve légale, l'assemblée générale des associées décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux les détenteurs de Parts Sociales, au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions.

17.4 Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Associées ou, l'Associé quand il n'y a qu'un seul, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux les détenteurs de Parts Sociales. Les Associées ou, l'Associé quand il n'y a qu'un seul, déterminent le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

18.2. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

18.3. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Modifications - Loi applicable

Art. 19. Modification. Les présents Statuts pourront en temps voulu être modifiés par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 20. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Mirko Dietz, préqualifié, 12.500 Parts Sociales 12.500 Parts Sociales
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales, 12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à EUR 1.200.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-6225 Hersberg, Maison 25.
2. Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

Mirko Dietz, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M. DIETZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34398. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110815/300.

(140132834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.378.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Jacques Elvinger, Benoit Dumont, Alain Feis et Jean Fuchs en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2015.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société coopérative en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2015.

Au 25 juillet 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- Monsieur Benoit Dumont
- Monsieur Alain Feis
- Monsieur Jean Fuchs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

JPMorgan Private Bank Funds I

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014114110/25.

(140134325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

MTX Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 188.851.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eleventh of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr. Ilya Balashov, businessman, born in Kemerovo, USSR, on 3 July 1976, residing in 12, rue d'Eich, L-3352 Leudelange,

here represented by Mr. Frederik ROB, private employee, with professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

by virtue of a proxy given under private seal.

2.- Mr. Mikhail Kornev, businessman, born in Kemerovo, USSR, on 26 November 1976, residing in 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg,

here represented by Mr. Frederik ROB, private employee, with professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company, which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of MTX Holding.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at four hundred thousand euro (EUR 400,000) divided into one million (1,000,000) shares without a par value.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000) to be divided into TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (2,500,000) shares without a par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 31 December 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of article 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Right of first refusal

Art. 5a. If any of the Shareholders wishes to Transfer all or part of the Shares he holds in the Company to any third party, such Transfer shall be subject to a right of first refusal in favour of the Personal Holding Company and to all Shareholders as provided hereafter (the "Right of First Refusal" or "Preemption Right").

If one of the Shareholders (the "Offering Shareholder") decides to sell its Shares (the "Offered Shares"), to any third party, whether or not a Shareholder (the "Prospective Transferee"), it is required that prior to such proposed Transfer of Shares the Offering Shareholder shall have received a written irrevocable bona fide offer from the Prospective Transferee to purchase the Offered Shares as well as an Irrevocable Confirmation.

Upon receipt of such offer, the Offering Shareholder shall serve notice of sale (the "Offer") to the Personal Holding Company and to the other Shareholders in which he shall (i) state the identity of the Prospective Transferee, (ii) the number of Offered Shares, (iii) the bona fide price and (iv) the terms upon which the Offered Shares are proposed to be Transferred, and he shall enclose a copy of the Prospective Transferee's offer as well as of its Irrevocable Confirmation. The Offer will be deemed to be an offer to sell such Shares to the Personal Holding Company and to the other Shareholders.

The Personal Holding Company and the other Shareholders shall have a period of sixty (60) calendar days after receipt of the Offer (the last day of such a period being called the "First Cut-Off Date") within which they may exercise their right of first refusal in proportion to their existing shareholding and acquire the Offered Shares at the same price and on the same terms set out in the Offer. This right of first refusal shall be exercised by way of written notice addressed to all Shareholders as well as to the Company.

If the Personal Holding Company or any of the other Shareholders elect not to exercise its right of first refusal or fails to communicate its position at the latest on the First Cut-Off Date, the right of first refusal shall automatically be transferred to the Personal Holding Company having exercised its right of first refusal, to such other Shareholder having exercised his right of first refusal, or, if more than one, to the other Shareholders having exercised their right of first refusal (collectively the "Pre-empting Personal Holding Company"/"Pre-empting Shareholders") The Pre-empting Personal Holding Company and /or each of the Preempting Shareholders shall have a period of thirty (30) days following the First Cut-Off Date (the last day of such period being the "Second Cut-Off Date") to exercise their right of first refusal on the Offered Shares that were not yet pre-empted (the "Remaining Offered Shares") by sending out a second notice, in the manner as described in the 4th paragraph of article 5a above, indicating the number of additional Shares it desires to pre-empt.

If the Pre-empting Personal Holding Company and/or more than one Pre-empting Shareholder exercises its right of first refusal on the Remaining Offered Shares and the indicated number of additional Shares desired for pre-emption exceeds the Remaining Offered Shares, the Remaining Offered Shares shall be transferred pro-rata each of the Preempting Personal Holding Companies/Pre-empting Shareholders' shareholding in the Company.

If following the procedures set out in paragraphs 1, 4 and 5 of Article 5a the total number of Shares with respect to which a pre-emption right has been exercised equals the total number of Offered Shares, the Offering Shareholder must transfer the Offered Shares to the Personal Holding Company/Shareholders who have exercised their pre-emption rights.

If following the procedures set out in paragraphs 1, 4 and 5 of Article 5a not all Offered Shares have been pre-empted, the Offering Shareholder shall be free, after the Second Cut-Off Date, to sell all - but not less than all - of the Offered Shares to the Prospective Transferee in accordance with the terms and conditions of his offer, subject to the applicable legal provisions and to the terms of the Agreement.

The Offering Shareholder, the Prospective Transferee and/or the Personal Holding Company/other Shareholders (to the extent the Personal Holding Company/such Shareholders have exercised their right of first refusal) shall accomplish all required formalities to duly Transfer the number of Shares specified in the Offer within a reasonable delay.

If the Offering Shareholder is unable to sell and Transfer such Shares, especially in respect to the timely receipt of the bona fide price, within ninety (90) days after the expiry of the Second Cut-Off Date, then the Offering Shareholder shall not Transfer such Shares without reapplying the above procedure provided in the paragraphs 1 to 11 of article 5a hereof.

Upon the exercise of the Pre-emption Right, the relevant Shares will be acquired at the same price, which was offered by the Prospective Transferee in good faith.

No Shareholder shall transfer the property or the beneficial ownership (a Transfer) of any Share to any person except in compliance with the Articles.

A transfer which is not effectuated in accordance with the Articles shall be deemed null and void and shall be unenforceable against the Company or the other Shareholders.

Tag along right

Art. 5b. If the Sale Shares represent 30% or more of the outstanding shares to be sold to one or more unrelated purchasers (the “Tag-Along Purchaser”), then the selling shareholder shall give prior written notice to all the remaining shareholders (the “Tag-Along Notice”) setting forth (i) the amount of the shares and Loan Stock that the Tag Along Purchaser(s) have offered to buy, (ii) the identity of the Tag-Along Purchaser(s) together with the latest audited and unaudited financial statements of the Tag-Along Purchaser(s) and its beneficial owners, and (iii) an offer from the Tag-Along Purchaser(s) to purchase all of the shares and Loan Stock owned by remaining shareholders, at the same price and on the same terms as the Tag-Along Purchaser(s) has offered to purchase the Sale Shares. The Tag-Along Notice shall be accompanied by a contract setting forth the terms (including the purchase price) on which selling shareholder proposes to transfer the Sale Shares.

The remaining shareholders shall have the right, exercisable by written notice to selling shareholder within thirty (30) days after the delivery of the Tag-Along Notice, to sell all of its shares and Loan Stock to the Tag-Along Purchaser(s);

If remaining shareholders exercise their Tag-Along Rights in a transfer pursuant to this Article 5b it shall, if requested by selling shareholder, execute and deliver all documents required to secure the sale and transfer of the shares to the Tag-Along Purchaser(s) on the terms set forth in the Tag-Along Notice.

Drag-along right

Art. 5c. If the Sale Shares represent 51% or more of the outstanding shares to be sold to one or more unrelated purchasers (the “Drag Along Purchaser”), then the selling shareholder shall give prior written notice to remaining shareholders (the “Drag-Along Notice”) setting forth (i) the amount of the shares and Loan Stock that the Drag Along Purchaser(s) have offered to buy, (ii) the identity of the Drag-Along Purchaser(s) together with the latest audited and unaudited financial statements of the Drag-Along Purchaser(s) and its beneficial owners, and (iii) an undertaking from the Drag-Along Purchaser(s) to purchase all of the shares and Loan Stock owned by remaining shareholders, at the same price and on the same terms as the Drag-Along Purchaser(s) has offered to purchase the offered shares. The Drag-Along Notice shall be accompanied by a contract setting forth the terms (including the purchase price) on which Selling Shareholder proposes to transfer the Sale Shares.

The remaining shareholders undertake to sell all of their shares and Loan Stocks to the Drag-Along Purchaser(s) and authorize the selling shareholders to force them within thirty (30) days after the delivery of the Drag-Along Notice in accordance with Article 5c first paragraph.

If the selling shareholder(s) exercise their Drag-Along Rights in a transfer pursuant to this Article 5c, the remaining shareholders shall, if requested by selling shareholder, execute and deliver all documents required to secure the sale and transfer of the Shares to the Drag-Along Purchaser(s) on the terms set forth in the Drag-Along Notice.

This Article 5c shall not apply in the event the proceeds for the remaining shareholders resulting from such drag along sale would not exceed the initial investment amount by these remaining shareholders paid, minus any dividend distributions to these remaining shareholders, in respect of their shares.

Transfer of shares to an Affiliated Company or a Related Person:

In the case of a transfer of a part or all shares of a shareholder to an Affiliated Company or a Related Person of the transferring shareholder, the transferor shall:

- (a) procure that the transferee shall assume all rights and obligations of the transferor under this agreement;

(b) demonstrate that the transfer is made for strict internal optimization reasons and not to introduce a third party transferee; and

(c) undertake to reacquire the shares concerned in case the transferee ceases to be an Affiliated Company or Related Person of the transferor.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

The directors are designated as A director or B director.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote of each category. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board. The first chairman shall be appointed by the general meeting.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast of each category. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A director and one B director or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday of the month of July at 4.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

The board of directors in compliance with the legal requirements may pay advances on dividends.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 30th June of 2015.

The first annual general meeting shall be held in July 2015.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr. Ilya Balashov, prenamed,

Seven hundred and fifty thousand shares 750,000

2.- Mr. Mikhail Kornev, prenamed,

Two hundred and fifty thousand shares 250,000

TOTAL: one million shares 1,000,000

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 400,000 (four hundred thousand) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,200.-

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 5 (five).

The following have been elected as A directors:

- Mr. Ilya BALASHOV, with address in 12, rue d'Eich, L-3352 Leudelange,

- Mr. Mikhail KORNEV, with address in 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

The following have been elected as B directors:

- Mr. Kris GOORTS, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

- Mr. Joeri STEEMAN, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

- Mr. Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Their mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2020.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Régis PIVA, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

His mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2020.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by an French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le onze juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ilya Balashov, homme d'affaires, né à Kemerovo, Russie, le 03 juillet 1976, demeurant à 12, rue d'Eich, L-3352 Leudelange,

ici représenté par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Mikhail Kornev, homme d'affaires, né à Kemerovo, Russie, le 26 novembre 1976, demeurant à 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MTX Holding.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000) représenté par UN MILLION (1.000.000) d'actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000), pendant la durée telle que prévue ci-après, qui sera représenté par DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE (2.500.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2018 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Droit de préemption

Art. 5a. Si un des actionnaires souhaite à transférer tout ou partie des actions qu'il détient dans la société à une tierce partie, ce transfert est soumis à un droit de premier refus en faveur de la société et à tous les actionnaires comme il est prévu ci-après (le «droit de premier refus» ou «droit de préemption»).

Si un des actionnaires («l'actionnaire offrant») décide de vendre ses actions (les «actions offertes»), à une tierce partie, si c'est un actionnaire ou pas (le «cessionnaire potentiel»), il est nécessaire que avant telle transfert proposé des actions l'actionnaire offrant doit avoir reçu une offre écrite irrévocable bona fide du cessionnaire potentiel à acheter les actions offertes aussi bien qu'une confirmation irrévocable.

Lors de la réception de telle offre, l'actionnaire offrant doit servir avis de vente («l'Offre») à la Société et aux autres actionnaires dans lequel (i) il indique l'identité du cessionnaire potentiel, (ii) le nombre d'actions offertes, (iii) le prix bona fide et (iv) les conditions dans lesquelles les actions offertes sont proposées à être transféré, et il doit joindre une copie de l'offre du cessionnaire potentiel aussi bien qu'une confirmation irrévocable. L'offre sera considérée comme une offre de vendre tels actions à la Société et aux autres actionnaires.

La Société et les autres actionnaires disposent d'un délai de soixante (60) jours civils après réception de l'offre (le dernier jour de telle période étant appelée la première date butoir) dans laquelle ils peuvent exercer leur droit de préemption en proportion de leur participation existante et acquérir leurs actions offertes au même prix et aux mêmes conditions énoncées dans l'offre. Ce droit de préemption est exercé au moyen d'un avis écrit adressé à tous les actionnaires aussi que pour la société.

Si la Société ou l'un des autres actionnaires choisit de ne pas exercer son droit de préemption ou ne parvient pas à communiquer sa position au plus tard la première date butoir, le droit de préemption sera transféré automatiquement à la Société ayant exercé son droit de préemption, à telle autre actionnaire ayant exercé son droit de préemption, ou, si

plus d'un, aux autres actionnaires ayant exercé leur droit de préemption (collectivement la «société préemption»/les «actionnaires préemptions»).

La société préemption et/ou chacun des actionnaires préemptions dispose(nt) d'un délai de trente (30) jours suivant la première date butoir (la dernière journée de telle période étant la deuxième date butoir) pour exercer leur droit de préemption sur les actions offertes qui n'étaient pas encore préemptes (les «actions offertes restantes») en envoyant un deuxième avis, dans le façon comme décrit dans le 4^{ème} paragraphe de l'article 5a ci-dessus, indiquant le numéro des actions supplémentaires qu'elle souhaite préempter.

Si la société préemption et/ou plus qu'un actionnaire préemption exerce son droit de préemption sur les actions offertes restantes et le nombre d'actions supplémentaires indiqué souhaité pour la préemption excède les actions offertes restantes, les actions offertes restantes seront transférées au prorata à chacun de la société préemption/actionnaires préemptions de la Société.

Si en suivant les procédures énoncées dans les paragraphes 1, 4 et 5 ou article 5a le nombre total des actions à l'égard desquels un droit de préemption a été exercé est égal au nombre total d'actions offertes, l'actionnaire offrant doit transférer les actions offertes à la Société/les actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption.

Si en suivant les procédures énoncées dans les paragraphes 1, 4 et 5 ou article 5a toutes les actions offertes n'ont pas été préemptées, l'actionnaire offrant sera libre, après la deuxième date butoir, à vendre toutes - mais pas moins que toutes - les actions offertes au cessionnaire potentiel conformément aux termes et conditions de son offre, sous réserve des dispositions légales applicables et les modalités de la convention.

L'Actionnaire offrant, le cessionnaire potentiel et / ou la société / autres actionnaires (dans la mesure où la société/ tels actionnaires ont exercé leur droit de préemption) doit (vent) accomplir toutes les formalités nécessaires pour dûment transférer le nombre d'actions indiqué dans l'offre dans un délai raisonnable.

Si l'actionnaire offrant est incapable de vendre et transférer ces actions, spécialement en ce qui concerne la réception en temps opportun du prix bona fide, dans les quatre-vingt-dix (90) jours après expiration de la deuxième date butoir, alors l'actionnaire offrant ne va pas transférer ces actions sans réappliquer la procédure prévue ci-dessus dans les paragraphes 1 à 11 de l'article 5a des statuts.

Lors de l'exercice du droit de préemption, les actions concernées seront acquises au même prix qui a été offert par le cessionnaire potentiel de bonne foi.

Aucun Actionnaire ne cédera la propriété ou le bénéfice de la propriété (une Cession) de toute Action à toute personne sauf conformément aux Statuts.

Une Cession qui n'est pas réalisée conformément aux Statuts sera jugée nulle et non avenue et sera inopposable à la Société ou aux autres Actionnaires.

Tag-along right

Art. 5b. Si les actions de la vente représentant 30% ou plus des actions existantes à vendre à un ou plusieurs acquéreurs (acheteur Tag-Along), alors l'actionnaire cédant devra préalablement envoyer un avis écrit (avis Tag-Along) à tous les actionnaires restants précisant (i) le nombre d'actions et des prêts que l(es) acheteur(s) Tag-Along a(ont) proposé d'acquérir, (ii) l'identité de l'(des) acheteur(s) Tag-Along ensemble avec les derniers bilans révisés et non révisés de l'(des) acheteur(s) Tag-Along et ses bénéficiaires économiques, et (iii) une offre de l'(des)acheteur(s) Tag-Along pour acheter toutes les actions et les prêts détenus par les actionnaires restants au même prix et aux mêmes conditions que l'(les) acheteur(s) Tag-Along a(ont) proposé pour l'acquisition des actions. Un contrat pour établir les termes (y compris le prix d'achat) sur lequel l'actionnaire cédant propose de vendre les actions doit être joint à l'avis Tag-Along.

Les actionnaires restants auront le droit, exerçable par un avis écrit à l'actionnaire cédant endéans les trente (30) jours après la réception de l'avis Tag-Along, de vendre toutes ses actions et les prêts à l'(aux) acheteur(s) Tag-Along.

Si des actionnaires restants exercent leur droit Tag-Along dans une cession conformément à l'article 5b, il, si requis par l'actionnaire cédant, exécutera et délivrera tous les documents nécessaires afin de sécuriser la vente et le transfert des actions à l'(aux) acheteur(s) Tag-Along selon les conditions stipulées dans l'avis Tag-Along.

Drag-along right

Art. 5c. Si les actions de la vente représentent 51% ou plus des actions existantes à vendre à un ou plusieurs acheteurs non liés (acheteur Drag-Along), alors l'actionnaire cédant devra préalablement donner un avis écrit (avis Drag-Along) à tous les actionnaires restants précisant (i) le nombre d'actions et des prêts que l'(les) acheteur(s) Drag-Along a(ont) proposé d'acquérir, (ii) l'identité de l'(les)acheteurs Drag-Along avec les derniers bilans révisés et non révisés de l'(des) acheteurs Drag-Along et ses bénéficiaires économiques, et (iii) une offre de l'(des) acheteur(s) Drag-Along d'acheter toutes les actions et les prêts détenus par les actionnaires restants au même prix et aux mêmes conditions que pour le (s) acheteur(s) Drag-Along a(ont) proposé pour l'acquisition des actions. Un contrat pour établir les termes (y compris le prix d'achat) sur lesquelles l'actionnaire cédant propose de vendre les actions doit être joint à l'avis Drag-Along.

Les actionnaires restants s'engagent à vendre toutes leurs actions et prêts à l'(aux) acheteurs Drag-Along et autorisent les actionnaires cédants de les forcer endéans les trente (30) jours après réception de l'avis Drag-Along, conformément à l'article 5c premier alinéa.

Si les actionnaires cédants exercent leurs droit Drag-Along dans une cession conformément à l'article 5c les actionnaires restants, si requis par l'actionnaire cédant, exécuteront et délivreront tous les documents nécessaires afin de sécuriser la vente et le transfert des actions à(aux) acheteur(s) Drag-Along selon les conditions stipulées dans l'avis Drag-Along.

Cet article 5c ne s'appliquera pas dans le cas où l'argent pour les actionnaires restants qui résulterait d'une telle vente «drag-along» n'excéderait pas le montant de l'investissement initialement payé par ces actionnaires restants, moins toute distribution de dividende leur payée en relation avec leurs actions.

Transfert des actions à une société affiliée ou une personne liée:

En cas de transfert d'une partie ou de l'entièreté des actions détenues par un actionnaire à une société ou personne liée de l'actionnaire cédant, le cédant:

- a) garantit que l'acquéreur assume tous les droits et les obligations du cédant selon le présent accord;
- b) démontre que le transfert est réalisé pour des raisons d'optimisation strictement internes et non afin d'introduire des tiers; et
- c) s'engage à réacquérir les actions concernées au cas où l'acquéreur cesse d'être une société ou une personne liée du cédant.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Les administrateurs sont désignés comme administrateur A ou administrateur B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en votant à la majorité de chaque catégorie. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés de chaque catégorie. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juillet à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en juillet 2015.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Ilya Balashov, prénommé, Sept cent cinquante mille actions	750.000
2.- Monsieur Mikhail Kornev, prénommé, Deux cent cinquante mille actions	250.000
TOTAL: un million d'actions	1.000.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.200.-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 5 (cinq).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs A:

- Monsieur Ilya BALASHOV, demeurant à 12, rue d'Eich, L-3352 Leudelange,

- Monsieur Mikhail KORNEV, demeurant à 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs B:

- Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Troisième résolution:

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33656. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108738/562.

(140130062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Neam, «Nord Est Asset Management», Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.705.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Nord Est Asset Management en abrégé NEAM, a société anonyme having its registered office in L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 19 May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 477 of 22 June 1999. The Articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 12 May 2010, published in the Mémorial number 1587 of 4 August 2010.

The meeting was presided by Matthieu BARO, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairperson appointed as secretary Laetitia BOEUF, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Marie BERNOT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the thirty thousand (30,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to raise it from its present amount of three hundred and seventy-five thousand euro (EU 375,000.-) up to four hundred and seventy-five thousand euro (EUR 475,000.-).

The increase of the corporate capital takes place by the incorporation of a part of the “Profit brought forward”. Eight thousand (8,000) new shares with a par value of twelve and a half euro (EUR 12.5) per share, vested with the same rights and obligations as the existing shares will be issued. The new shares are allocated to the existing shareholders in proportion to their respective holding in the corporate capital.

2. Modification of article five, 1st sentence of the Articles as follows:

“The corporate capital is set at FOUR HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 475,000.-) consisting of THIRTY-EIGHT THOUSAND (38,000) shares in registered form with a par value of TWELVE AND A HALF EURO (EUR 12.5) per share”:

3. Modification of articles 3 and 23 following the entry into force of the Law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment.

4. Modification of article 18 in order to update as follows:

The Corporation entrusts the audit of its annual accounting documents to one or more “réviseur d’entreprises agréé”(auditor) who can justify of an adequate professional experience. The auditor is elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.”

5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) in order to raise it from its present amount of three hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.-) up to four hundred and seventy-five thousand euro (EUR 475,000.-) by the issue of eight thousand (8,000) new shares with a par value of twelve and a half euro (EUR 12.5) per share, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up by the allocation of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) out of the profit brought forward into the share capital

The eight thousand (8,000) new shares are allocated to the existing shareholders in proportion to their respective holding in the corporate capital.

Evidence of the profit brought forward has been given to the undersigned notary by a balance sheet on 31 December 2013.

This balance sheet after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to this deed.

Second resolution

The meeting resolves to amend the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

“ **Art. 5. first sentence.** “The corporate capital is set at FOUR HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 475,000.-) consisting of THIRTY-EIGHT THOUSAND (38,000) shares in registered form with a par value of TWELVE EURO AND FIFTY CENT (EUR 12.5) per share”:

Third resolution

The meeting decides to amend articles 3 and 23 of the articles of Incorporation so as to read henceforth as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of undertakings for collective investment in transferable securities (“UCITS”) authorised pursuant to directive 2009/65/EC of the European parliament and of the Council of 13 July 2009, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS, and of other undertakings for collective investment (“UCIs”).

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the UCITS and UCIs. It may on behalf of the UCITS and UCIs, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties’ names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the UCITS and UCIs and the holders of units/shares of the UCITS and UCIs, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the UCITS and UCIs. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the part IV, chapter 15 of the Luxembourg law of 17th December 2010 governing collective investment undertakings.”

“ **Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the Luxembourg law of 17 December 2010 governing collective investment undertakings.”

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 18 of the articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 18.** The Corporation entrusts the audit of its annual accounting documents to one or more “réviseur d’entreprises agréé” (auditor) who can justify of an adequate professional experience. The auditor is elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg)

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nord Est Asset Management en abrégé NEAM", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 19 mai 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 477 du 22 juin 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial numéro 1587 du 4 août 2010.

L’assemblée est présidée par Matthieu BARO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Laetitia BOEUF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Marie BERNOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d’acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II) Qu’il apparaît de cette liste de présence que toutes les trente mille (30.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l’ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent mille Euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 375.000,-) à quatre cent soixante-quinze mille Euros (EUR 475.000,-).

Huit mille (8.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes seront émises et libérées par incorporation au capital social d’une partie des bénéfices reportés. Les nouvelles actions seront allouées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

2. Modification de la première phrase de l’article 5 des statuts comme suit:

Le capital social est fixé à QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EURO (475.000,- EUR), représentés par TRENTE HUIT MILLE (38.000) actions nominatives d’une valeur nominale de DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) par action.»

3. Modification des articles 3 et 23 suite à l’entrée en vigueur de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectifs remplaçant la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectifs

4. Modification de l’article 18 pour lui donner la teneur suivante:

«La Société confie le contrôle de ses documents comptables annuels à un ou plusieurs “réviseur d’entreprises agréé”(auditeur) justifiant d’une expérience professionnelle adéquate. L’auditeur est élu par l’assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.»

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, cette dernière a pris à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’assemblée décide d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille Euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 375.000,-) à quatre cent soixante-quinze mille Euros (EUR 475.000,-) par l’émission de huit mille (8.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées par incorporation d’un montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-) prélevé sur les bénéfices reportés.

Les huit mille (8.000) actions nouvelles sont allouées aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

La preuve de l’existence des bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d’un bilan arrêté au 31 décembre 2013.

Ce bilan, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Deuxième résolution

L’assemblée décide de modifier la première phrase de l’article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EURO (475.000,- EUR), représenté par TRENTE HUIT MILLE (38.000) actions nominatives d’une valeur nominale de DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) par action.»

Troisième résolution

L’assemblée décide de modifier les articles 3 et 23 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** L’objet de la Société est la constitution, l’administration et la gestion d’organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM, et d’autres organismes de placement collectif («OPC»).

La Société se chargera de toute action en rapport avec l’administration, la gestion et la promotion des OPCVM et OPC. Elle pourra, pour compte des OPCVM et OPC, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d’actions ou d’obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des OPCVM et OPC et des détenteurs de parts/actions des OPCVM et OPC tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM et OPC, cette énumération n’étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l’accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la partie IV, chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.» «

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu’à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.»

Quatrième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 18 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** La Société confie le contrôle de ses documents comptables annuels à un ou plusieurs “réviseur d’entreprises agréé”(auditeur) justifiant d’une expérience professionnelle adéquate. L’auditeur est élu par l’assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien ne figurant à l’ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. BARO, L. BOEUF, M. BERNOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31540. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110812/199.

(140131946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Giroflée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.669.

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TRIMAX ENVIRONNEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46430,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, et

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "GIRO-FLEE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105669, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 12 mai 2005,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par ses représentants légaux, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et de donner dorénavant à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention et le financement d'objets immobiliers.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut s'intéresser, par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant le même objet analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société peut emprunter sous toute forme que ce soit par tout moyen ou instrument qu'elle jugera utile et nécessaire.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut également fournir des services de gestion, y inclus sans être limitée à tout soutien, assistance et conseil en relation avec les activités de gestion.

La société peut, par ailleurs, réaliser tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social, selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme amendée.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants légaux de la partie comparante, ès-qualité qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms, états et domiciles, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FABER, J. PIEK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2014. LAC/2014/29284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104926/60.

(140125656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

A.M.A.A.S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 188.122.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 3 juin 2014 que:

la Monsieur Laurent ASSCHER, demeurant 1, avenue de Grande Bretagne, MC 98000 Monaco, a cédé 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories A, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories B, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories C, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories D, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories E, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories F, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories G, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories H, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories I, 150 (cent cinquante) parts sociales de catégories J, à la société civile 'Laurent Asscher' ayant son siège social à B-1640 Rhode Saint Genèse, avenue des Genêts 3B.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société A.M.A.A. S. à r.l. en date du 3 juin 2014 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société A.M.A.A. S. à r.l. est détenu comme suit:

société civile familiale belge 'Laurent Asscher' ayant son siège social à B-1640 Rhode Saint Genèse, avenue des Genêts 3B: 150 parts sociales de catégorie A

150 parts sociales de catégorie B

150 parts sociales de catégorie C

150 parts sociales de catégorie D

150 parts sociales de catégorie E

150 parts sociales de catégorie F

150 parts sociales de catégorie G

150 parts sociales de catégorie H

150 parts sociales de catégorie I

150 parts sociales de catégorie J

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105492/32.

(140126250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.